

NR21

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

- Attestation du Dirigeant
- Rapport de Financier du Dirigeant
- Comptes semestriels et annexes
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

- Attestation du Dirigeant
- Rapport de Gestion du Dirigeant
- Comptes semestriels et annexes
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

NR21

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

ATTESTATION DU DIRIGEANT

ATTESTATION DU PRESIDENT SUR LE RAPPORT FINANCIER
DU 1^{ER} SEMESTRE 2017
(du 1^{er} avril au 30 septembre 2017)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Etabli à Colombes, le 28 décembre 2017

Lionnel RAINFRAY
Président du Conseil d'Administration



NR21

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT FINANCIER DU DIRIGEANT

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2017, pour vous rendre compte de l'activité de la Société sur la période courant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evénements importants survenus entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2017 :

La société LTJ DIFFUSION a acquis un fonds de commerce à Brest, le 1^{er} avril 2017.

Elle a cédé son fonds sis à Lille fin septembre 2017.

Nous avons ouvert des boutiques affiliées à :

- . Aix les Bains ;
- . Quimper ;
- . Bourg-en Bresse ;
- . Montpellier.

Perspectives d'avenir

Nous poursuivons notre restructuration de baisse des frais fixes de la société LTJ DIFFUSION.

Nous cherchons à nous développer sur deux axes principaux : le site internet marchand et l'ouverture de nouveaux affiliés en province.

Nous projetons une ouverture courante 2018 à Monaco.

Le chiffre d'affaire devrait se stabiliser et le résultat courant avant impôt, devrait être à l'équilibre.

NR21

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE SUR LA PERIODE COURANT DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

1) Situation et activité de la société - Résultats de cette activité

Notre société a poursuivi son activité de holding.

Elle continue d'assurer à sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION, des prestations de services dans les domaines juridiques, administratifs et techniques.

La société NR 21 constitue un groupe intégré fiscalement avec sa filiale, la sociétés L.T.J. DIFFUSION.

2 - ACTIVITES DE LA FILIALE

La société L.T.J. DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital de 2.954.000 euros dont nous détenons 99,90 % du capital a réalisé, au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 4.526 K€ contre 4.700 K€ au 30 septembre 2016.

Son chiffre d'affaires est en légère baisse par rapport à la même période en 2016.

Son résultat d'exploitation s'élève à (490) K€ contre (401) K€, au 30 septembre 2017.

Son résultat net au 30 septembre 2017 s'élève à (171) K€.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Monsieur Lionnel RAINFRAY possède plus du cinquième du capital social. (actions nominatives)

Monsieur Jean-Louis PARIENTE possède plus du tiers du capital social. (actions nominatives)

Au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune modification dans ladite répartition.

4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société.

Il n'existe aucune participation des salariés dans le capital de notre société.

5. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre des comptes au 30 septembre 2017 :

. Le chiffre d'affaires s'élève à 4.526 K€.

. Les charges d'exploitation de la période courant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, se sont élevées à 5.521 K€.

Ces charges ont légèrement augmenté par rapport à la même période en 2016.

Le résultat d'exploitation ressort à (466) K€.

Compte tenu d'un résultat financier de 44 K€, et d'un résultat exceptionnel de 276 K€, le résultat net ressort à (97) K€.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 14.541 K€.

6. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS DE NOTRE SOCIETE

Les comptes semestriels au 30 septembre 2017 que nous vous présentons ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21, au 30 septembre 2017, sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

NR21

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

Les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La société a appliqué au 1^{er} avril 2017 les règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Le bilan et le compte de résultat consolidés figurent en annexe.

7. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

8. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- . Monsieur Lionnel RAINFRAY est Président de la société LTJ DIFFUSION.
- . Monsieur Jean-Louis PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.
- . Monsieur Pierre-Alain PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.

Le Conseil d'Administration



NR21

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

COMPTES SEMESTRIELS ET ANNEXES

GROUPE NR 21

Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2017

BILAN ACTIF

En Keuros	Montant brut 30 sept. 2017	Amort.	Net 30 sept. 2017	Net 31 mars 2017	Net 30 sept 2016
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Droits au bail	2 513		2 513	2 576	2 675
Marques	3 811		3 811	3 811	3 811
Logiciels et autres	529	185	344	350	351
<i>Sous-total</i>	6 853	185	6 668	6 737	6 837
<u>Ecart d'acquisition</u>	658		658	658	658
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 973	1 712	261	284	302
<u>Immobilisations financières</u>	287		287	378	370
TOTAL 1	9 771	1 897	7 874	8 057	8 167
<u>Stocks et en-cours</u>	2 571		2 571	2 043	2 291
<u>Créances d'exploitation</u>					
Créances clients	530	4	526	453	847
Autres créances	929		929	455	520
<i>Sous-total</i>	1 459	4	1 455	908	1 367
<u>Disponibilités</u>	357		357	671	392
<u>Comptes de régularisation actif</u>	143		143	149	125
<u>Impôt différé actif</u>	2 141		2 141	2 092	2 022
TOTAL 2	6 671	4	6 667	5 863	6 197
TOTAL GENERAL	16 442	1 901	14 541	13 920	14 364

GROUPE NR 21

Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2017

BILAN PASSIF

En Keuros	30/09/2017	31/03/2017	30/09/2016
Capital	2 683	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 280	3 242	3 242
Résultat consolidé	-98	38	-182
CAPITAUX PROPRES	5 865	5 963	5 743
INTERETS MINORITAIRES			34
Avances conditionnées	82	82	82
AUTRES FONDS PROPRES	82	82	82
Provisions pour risques Provisions charges	844	844	842
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	844	844	842
<u>Emprunts obligataires convertibles</u>			
<u>Dettes financières divers</u>			
Emprunts auprès des etab. de crédit	0	0	0
Découverts bancaires	124	69	2
Dettes financières diverses	11	11	11
Comptes courants	2	2	65
<i>Sous-total</i>	<i>137</i>	<i>82</i>	<i>78</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>			
Dettes fournisseurs	914	399	629
Dettes fiscales et sociales	1 323	1 133	1 187
<i>Sous-total</i>	<i>2 237</i>	<i>1 532</i>	<i>1 816</i>
<u>Dettes diverses</u>	5 376	5 418	5 769
<u>Impôt différé passif</u>			
TOTAL DES DETTES	7 750	7 032	7 663
TOTAL GENERAL	14 541	13 921	14 364

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	30/09/2017	31/03/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	4 526	10 420	4 700
Chiffre d'affaires net	4 526	10 420	4 700
Production stockée	519	-57	244
Reprise de provisions		27	8
Autres produits	10	19	
Total 1	5 055	10 409	4 952
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et de matières premières	2 361	3 623	2 042
Variation de stock	-9	28	81
Autres achats et charges externes	1 815	4 096	1 898
Impôts et taxes	63	236	27
Salaires et charges sociales	1 243	2 625	1 258
Dotations aux amortissements et provisions	41	76	36
Autres charges	7	38	11
Total 2	5 521	10 722	5 353
RESULTAT D'EXPLOITATION	-466	-313	-401
Produits financiers	49	110	56
Charges financières	5	7	4
RESULTAT FINANCIER	44	103	52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	276	17	167
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	-49	-232	
RESULTAT NET	-97	39	-182

GROUPE NR 21

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2017 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, la situation consolidée du Groupe NR 21 au 30 septembre 2017 est préparée en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

Raison sociale	Capital	% de contrôle	% d'intérêts
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	99,9%	99,9%

1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est intervenue durant l'exercice.

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.

1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue reste celle du 31 mars, date d'arrêté des comptes de la société mère NR 21.

1.3 Immobilisations incorporelles

1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

1.4 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de ce semestre, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

1.7 Stocks et encours de production de services

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

1.8 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

Conformément aux dispositions IAS 39, les cessions de créances opérées dans le cadre de la loi Dailly et qui sont sans recours, entraînent la sortie du bilan de ces créances.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation. Aucune variation n'a été constatée depuis le 31 mars 2017.

1.10 Impôts différés

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

2.1 Bilan Actif

2.1.1 Immobilisations Incorporelles

2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
TOTAL	1 398	99	1 497

2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

	A partir		
Calcul de l'amortissement	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotation annuelle aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
Ecart d'acquisition net non affecté			658

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survaleur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque

Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

2.1.2 Immobilisations corporelles

Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit-bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et concernant la période à compter du 1^{er} octobre 2017 (charges constatées d'avance) pour 143 K€.

2.2 Bilan Passif

2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2017	5 963
Résultat consolidé de l'exercice 30 septembre 2017	- 98
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2017	5 865

Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	64
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	(531)
Annulation Titres de LTJ	(10 311)
Elimination provision sur titres	10 245
Ecart d'acquisition :	658
- Brut	1 497
- Amortissements 1992 à 2002	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	(212)
Impôts différés	2 141
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2017	5 865

DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 30/09/2017

Résultat de NR 21	24
Résultat de LTJ	- 171
Contrat CB	0
Variation des IDR	0
Correction sur résultats antérieurs	0
Impôts différés	49
Résultat net consolidé au 30 septembre 2017	- 98

2.2.2 Dettes financières**2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles****Néant**

2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant

2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Trésorerie passive –LTJ	(124)	(69)
Trésorerie passive –NR21		
	(124)	(69)

		Au	Au
		30/09/2016	31/03/2017
Trésorerie Active	NR 21	2	
	LTJ	355	656
	Total	357	646
Trésorerie nette		233	588

2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Dépôts reçus	11	11
Divers - compte courants	2	2
	13	13

2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué. Nous n'avons tenu compte d'aucun impôt différé au 30 septembre 2017.

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Base nette de l'économie future d'impôt	(6 423)	(6 276)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(2 141)	(2 092)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
(en K€)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
En Keur

<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	09/2017	03/2017
Résultat net des sociétés intégrées	-97	39
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
- Amortissements et provisions	41	49
- Variation des impôts différés	-49	-70
- Variation suite changement de méthode		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		
- Impact retraitement crédit-bail	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-105	18
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	-406	-100
Flux net de trésorerie généré par l'activité	<hr/> -511	<hr/> -82
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations		-128
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	142	119
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	<hr/> 142	<hr/> -9
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Variation des intérêts minoritaires des sociétés intégrées	0	-34
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	0	-4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	<hr/> 0	<hr/> -38
Variation de trésorerie	-369	-129
Incidence des variations de cours des devises		
Trésorerie d'ouverture	602	733
Trésorerie de clôture	233	602

(1) : dont variation du Besoin en Fonds de Roulement:

Variation de stocks	528	-85
Variation de comptes clients et autres créances	547	61
Variation de comptes fournisseurs	-515	-44
Variation des autres éléments	-154	168

NR21

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2017

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information
financière semestrielle

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIE EN DROIT

NR 21

Société Anonyme au Capital de 2.682.607 Euros
176/178, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017

NR 21 S.A.

Siège social : 176/178, rue d'Estienne d'Orves- 92700 Colombes

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, j'ai procédé à :

-L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NR 21, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

-La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon examen limité, d'exprimer ma conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

J'ai effectué mon examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice

professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de mon examen limité, je n'ai pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. VERIFICATION SPECIFIQUE

J'ai également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté mon examen limité. Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris, le 27 décembre 2017

Le commissaire aux comptes



Paul NAÏM

	GROUPE NR 21	
	Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2017	

BILAN ACTIF

En Keuros	Montant brut 30 sept. 2017	Amort.	Net 30 sept. 2017	Net 31 mars 2017
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Droits au bail	2 513		2 513	2 576
Marques	3 811		3 811	3 811
Logiciels et autres	529	185	344	350
<i>Sous-total</i>	<i>6 853</i>	<i>185</i>	<i>6 668</i>	<i>6 737</i>
<u>Ecart d'acquisition</u>	658		658	658
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 973	1 712	261	284
<u>Immobilisations financières</u>	287		287	378
TOTAL 1	9 771	1 897	7 874	8 057
<u>Stocks et en-cours</u>	2 571		2 571	2 043
<u>Créances d'exploitation</u>				
Créances clients	530	4	526	453
Autres créances	929		929	455
<i>Sous-total</i>	<i>1 459</i>	<i>4</i>	<i>1 455</i>	<i>908</i>
<u>Disponibilités</u>	357		357	671
<u>Comptes de régularisation actif</u>	143		143	149
<u>Impôt différé actif</u>	2 141		2 141	2 092
TOTAL 2	6 671	4	6 667	5 863
TOTAL GENERAL	16 442	1 901	14 541	13 920

GROUPE NR 21

Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2017

BILAN PASSIF

En Keuros	30/09/2017	31/03/2017
Capital	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 280	3 242
Résultat consolidé	-98	38
CAPITAUX PROPRES	5 865	5 963
INTERETS MINORITAIRES		
Avances conditionnées	82	82
AUTRES FONDS PROPRES	82	82
Provisions pour risques Provisions charges	844	844
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	844	844
Emprunts obligataires convertibles		
Dettes financières divers		
Emprunts auprès des etab. de crédit	0	0
Découverts bancaires	124	69
Dettes financières diverses	11	11
Comptes courants	2	2
<i>Sous-total</i>	<i>137</i>	<i>82</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	914	399
Dettes fiscales et sociales	1 323	1 133
<i>Sous-total</i>	<i>2 237</i>	<i>1 532</i>
Dettes diverses	5 376	5 418
Impôt différé passif		
TOTAL DES DETTES	7 750	7 032
TOTAL GENERAL	14 541	13 921

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	30/09/2017	31/03/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	4 526	10 420
Chiffre d'affaires net	4 526	10 420
Production stockée	519	-57
Reprise de provisions		27
Autres produits	10	19
Total 1	5 055	10 409
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises et de matières premières	2 361	3 623
Variation de stock	-9	28
Autres achats et charges externes	1 815	4 096
Impôts et taxes	63	236
Salaires et charges sociales	1 243	2 625
Dotations aux amortissements et provisions	41	76
Autres charges	7	38
Total 2	5 521	10 722
RESULTAT D'EXPLOITATION	-466	-313
Produits financiers	49	110
Charges financières	5	7
RESULTAT FINANCIER	44	103
RESULTAT EXCEPTIONNEL	276	17
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-49	-232
RESULTAT NET	-97	39

GROUPE NR 21

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2017 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, la situation consolidée du Groupe NR 21 au 30 septembre 2017 est préparée en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

Raison sociale	Capital	% de contrôle	% d'intérêts
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	99,9%	99,9%

1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est intervenue durant l'exercice.

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.

1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue reste celle du 31 mars, date d'arrêté des comptes de la société mère NR 21.

1.3 Immobilisations incorporelles

1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

1.4 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de ce semestre, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

1.7 Stocks et encours de production de services

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

1.8 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

Conformément aux dispositions IAS 39, les cessions de créances opérées dans le cadre de la loi Dailly et qui sont sans recours, entraînent la sortie du bilan de ces créances.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation. Aucune variation n'a été constatée depuis le 31 mars 2017.

1.10 Impôts différés

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

2.1 Bilan Actif

2.1.1 Immobilisations Incorporelles

2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
TOTAL	1 398	99	1 497

2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

	A partir		
Calcul de l'amortissement	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotations annuelles aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
Ecart d'acquisition net non affecté			658

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survalueur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque

Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

2.1.2 Immobilisations corporelles

Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit-bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et concernant la période à compter du 1^{er} octobre 2017 (charges constatées d'avance) pour 143 K€.

2.2 Bilan Passif

2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2017	5 963
Résultat consolidé de l'exercice 30 septembre 2017	- 98
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2017	5 865

Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	64
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	(531)
Annulation Titres de LTJ	(10 311)
Elimination provision sur titres	10 245
Ecart d'acquisition :	658
- Brut	1 497
- Amortissements 1992 à 2002	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	(212)
Impôts différés	2 141
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2017	5 865

DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 30/09/2017

Résultat de NR 21	24
Résultat de LTJ	- 171
Contrat CB	0
Variation des IDR	0
Correction sur résultats antérieurs	0
Impôts différés	49
Résultat net consolidé au 30 septembre 2017	- 98

2.2.2 Dettes financières**2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles**

Néant

2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant

2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Trésorerie passive –LTJ	(124)	(69)
Trésorerie passive –NR21		
	(124)	(69)

		Au	Au
		30/09/2016	31/03/2017
Trésorerie Active	NR 21	2	
	LTJ	355	656
	Total	357	646
Trésorerie nette		233	588

2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Dépôts reçus	11	11
Divers - compte courants	2	2
	13	13

2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué. Nous n'avons tenu compte d'aucun impôt différé au 30 septembre 2017.

	Au	Au
	30/09/2017	31/03/2017
Base nette de l'économie future d'impôt	(6 423)	(6 276)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(2 141)	(2 092)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
(en K€)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE En Keur

<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	09/2017	03/2017
Résultat net des sociétés intégrées	-97	39
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
- Amortissements et provisions	41	49
- Variation des impôts différés	-49	-70
- Variation suite changement de méthode		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		
- Impact retraitement crédit-bail	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-105	18
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	-406	-100
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-511	-82
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations		-126
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	142	119
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	142	-9
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Variation des intérêts minoritaires des sociétés intégrées	0	-34
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	0	-4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-38
Variation de trésorerie	-369	-129
Incidence des variations de cours des devises		
Trésorerie d'ouverture	602	733
Trésorerie de clôture	233	602
(1) : dont variation du Besoin en Fonds de Roulement:		
Variation de stocks	528	-85
Variation de comptes clients et autres créances	547	61
Variation de comptes fournisseurs	-515	-44
Variation des autres éléments	-154	168